

Commission Territoriale des Statuts et des Règlements

Division CMCD Procès-verbal n°1

21 octobre 2017- BOUC BEL AIR

Présents : BOULEN Christine - DEFRANCE Catherine - DUCOUX Nancy - GROS Christian –
HEMERY Rolande – MARIA Laurent – PERODEAU Bruno – PETIT Yannick

Excusés : LACROIX Erick - RACANO Nicolas- PINET Nathalie Nicolas

Invités : BRUNEL Véronique – Philippe BOULEN

Le Président de la Commission des Statuts et des Règlements, Bruno PERODEAU, ouvre la séance à 9h15 et remercie les membres de leur présence.

Il excuse les membres absents et souhaite un bon rétablissement à Nicolas RACANO.

Christian GROS, Vice-président, remercie Madame la Présidente de l'Union Pays d'Aix Bouc Handball d'accueillir dans les locaux du club la première réunion de la saison de la Division CMCD.

1. La chronologie CMCD de la saison

Le président rappelle l'échéancier des contrôles.

Il propose tout d'abord la circulaire de fonctionnement en relecture aux membres de la division. Elle sera adressée aux clubs dans les prochains jours et sera accompagnée d'un exemplaire du règlement CMCD 2017-2018.

Courant novembre un premier questionnaire personnalisé sera adressé aux clubs, rappelant les exigences, et principalement axé sur les socles à couvrir par chacun d'eux. Le nom du contrôleur, interlocuteur privilégié en charge du club, y sera indiqué et les clubs seront invités à communiquer en retour le nom de leur référent CMCD, ceci afin de faciliter les échanges.

Ce premier questionnaire devra être retourné avant le 31 décembre.

Courant janvier, un nouveau formulaire global sera alors envoyé aux clubs leur permettant d'indiquer l'ensemble de leurs ressources socles et seuils.

Il devra être renseigné avant le 30 avril, le mois de mai servant aux contrôles définitifs qui seront arrêtés au 31 mai.

2. Les points prioritaires à contrôler.

Est évoqué en priorité le championnat Excellence Féminin réparti en 3 secteurs.

Comme les 3 poules ne sont pas gérées par la même entité, et comme le schéma des compétitions nationales féminines pour la saison prochaine impactera celles du niveau territorial, après échange avec Philippe BOULEN, Président de la CTOC, pour cette année de transition il est décidé que seules les équipes qui souhaitent accéder en PNF seront soumises à la CMCD et devront remplir les exigences de ce niveau pour pouvoir accéder. Chacun des clubs concernés participant à cette compétition sera informé personnellement.

LIGUE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR HANDBALL

Galerie Mermoz, 111 rue Jean Mermoz, 13008 MARSEILLE
T. +33 (4) 91 23 04 04 - F. +33 (4) 91 23 04 09 - 6300000@ffhandball.net - www.hand-paca.fr

Association loi 1901 - N° Siret: 317 101 277 00034 / N° APE: 9319Z

Un débat s'ouvre sur les différents points qui seront à contrôler : sportive, arbitrage, technique.
Si le socle « sportif » ne présente à priori aucune difficulté, les domaines « technique » et « arbitrage » nécessitent une attention particulière au niveau des contrôles, en particulier dans les cas des licenciés ayant muté.

Le secrétariat de la commission fournira aux contrôleurs un état nominatif des techniciens d'une part et des arbitres d'autre part, mentionnant le club attributaire en termes de CMCD.

Concernant les techniciens et les stages proposés, il serait bon de vérifier si les dates de stages sont en adéquation avec l'échéancier CMCD car des stages uniquement en fin de saison ne permettent pas aux clubs de combler leurs carences et les candidats ont du mal à prendre 4 jours sur leur activité civile.

Ainsi, des stages peuvent-ils être proposés en cours de saison et peuvent-ils être décentralisés (par exemple, 2 jours de stages à l'Ecole Méditerranéenne et 2 jours « in situ ») ?

3. Les contrôleurs

Pour clore la réunion, les membres et le Président se répartissent les clubs à contrôler.

La liste des contrôleurs sera diffusée dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 11h15.

Véronique BRUNEL
Secrétaire de séance

Bruno PERODEAU
Président de la CTSR